

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX DE HAUTE-SAVOIE

En application de l'article L.541-14 du Code de l'Environnement, qui renvoie aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1^{er} (articles R.123-1 à R.123-27), et en exécution de l'arrêté n° 14-00863 du 28 février 2014, M. le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et de rapport environnemental. Le Plan et son rapport environnemental ont pour objet la gestion des déchets non dangereux (déchets des ménages, des entreprises et des administrations). Le Plan fixe un cadre pour la prévention et la gestion de ces déchets aux échéances de 6 et 12 ans, en concertation avec les partenaires (collectivités locales, services de l'Etat, fédérations de professionnels, chambres consulaires et monde associatif), et sur un périmètre comprenant toutes les communes de la Haute-Savoie, ainsi que 14 communes de Savoie.

Le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE a désigné Madame Denise LAFFIN, attaché de préfecture retraitée, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame Françoise LARROQUE, ingénieur conseil en environnement retraitée, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique, d'une durée de 36 jours, se déroulera du lundi 7 avril 2014 au lundi 12 mai 2014 inclus, période durant laquelle le dossier d'enquête sera consultable dans les lieux et horaires suivants :

Lieux de consultation	Horaires	Lieux de consultation	Horaires	Lieux de consultation	Horaires
Conseil Général de la Haute-Savoie 23 rue de la Paix, 74000 ANNECY	Du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h	Mairie de FAVERGES 98 rue de la République	Du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h	Mairie de PASSY 1 place de la mairie	Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h (vendredi fermeture à 16h) Samedi 9h-12h
Mairie d'ANNEMASSE Place de l'hôtel de ville	Lundi, mercredi, jeudi 9h-12h / 13h30-17h Mardi 9h-12h / 15h-18h Vendredi 9h-17h	Mairie de RUMILLY Place de l'hôtel de ville	Du lundi au jeudi 8h30-12h / 13h30-17h30 Vendredi 8h30-12h / 13h30-16h30	Mairie de TANINGES 75 avenue des Thézières	Lundi, Mercredi, Jeudi 9h-12h / 13h30-17h30 Mardi 13h30-17h30 Vendredi 9h-12h / 13h30-16h30 Samedi 9h-12h
Mairie de BONNEVILLE 2 place de l'hôtel de ville	Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h	Mairie de ST JULIEN-EN-GENEVOIS 1 place du Général de Gaulle	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h-12h / 14h-17h Mercredi 9h-12h	Mairie de THONON-LES-BAINS 1 place de l'hôtel de ville	Du lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et consigner des observations sur un registre d'enquête, à feuillet non mobile, ouvert à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus. Les observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courrier, avec la mention « *ne pas ouvrir* », à l'adresse suivante : Mme Denise LAFFIN, commissaire enquêteur, Conseil Général de la Haute-Savoie, Direction de l'Aménagement, de l'Environnement, de l'Eau et du Développement Rural, plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, CS 32444, 74041 ANNECY CEDEX.

Le dossier d'enquête, avec le projet de plan et de rapport environnemental, ainsi que les avis rendus lors de la consultation administrative et par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, est téléchargeable sur le site internet du Conseil Général (www.cg74.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, aux lieux, jours et heures suivants :

Lieux de permanence	Horaires	Lieux de permanence	Horaires	Lieux de permanence	Horaires
Conseil Général de la Haute-Savoie 23 rue de la Paix - ANNECY	Samedi 26 avril, de 9h à 12h Lundi 12 mai, de 16h à 19h	Mairie de FAVERGES 98 rue de la République	Mardi 15 avril, de 9h à 12h	Mairie de PASSY 1 place de la mairie	Mercredi 7 mai, de 14h à 17h
Mairie d'ANNEMASSE Place de l'hôtel de ville	Mardi 8 avril, de 15h à 18h	Mairie de RUMILLY Place de l'hôtel de ville	Lundi 28 avril, de 9h à 12h	Mairie de TANINGES 75 avenue des Thézières	Samedi 12 avril, de 9h à 12h
Mairie de BONNEVILLE 2 place de l'hôtel de ville	Vendredi 18 avril, de 14h à 17h	Mairie de ST JULIEN-EN-GENEVOIS 1 place du Général de Gaulle	Lundi 5 mai, de 9h à 12h	Mairie de THONON-LES-BAINS 1 place de l'hôtel de ville	Mardi 22 avril, de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront téléchargeables sur le site internet du Conseil Général (www.cg74.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables, dans le même temps, aux jours et heures d'ouverture au public, dans les locaux du Département de la Haute-Savoie, siège de l'enquête, à la préfecture de Haute-Savoie et de Savoie, en sous-préfectures de BONNEVILLE, de ST JULIEN-EN-GENEVOIS, de THONON-LES-BAINS et d'ALBERTVILLE et dans tous les lieux où le dossier était consultable.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au président du Conseil Général de la Haute-Savoie. A l'issue de l'enquête publique, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Haute-Savoie et le rapport environnemental seront adoptés par le Conseil Général de la Haute-Savoie, conformément à l'article R.541-23 du Code de l'Environnement.

Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées au Conseil Général de la Haute-Savoie, Direction de l'Aménagement, de l'Environnement, du Développement Rural, 23 rue de la Paix, CS32444 ANNECY CEDEX – 04 50 33 58 19.